



Aux services cantonaux du cadastre

N° référence: 511.36
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 31 mars 2020

MO-Express n° 2020 / 02

COVID-19: travailler en ces temps difficiles

Mesdames, Messieurs,

La Suisse est désormais frappée de plein fouet par le coronavirus et la mensuration officielle en ressent pleinement les conséquences. Certains cantons ont déjà interrompu des procédures de soumission et des bureaux de géomètres nous ont par ailleurs fait savoir qu'ils étaient dans l'incapacité de poursuivre leurs travaux de terrain, si bien qu'ils vont être contraints de prendre des mesures de chômage partiel. Il tient à cœur au service spécialisé qu'est la Direction fédérale des mensurations cadastrales d'attirer votre attention sur les points suivants en ces temps difficiles.

Le service spécialisé confirme aussi bien aux services cantonaux du cadastre qu'aux bureaux de géomètres que les contributions financières fédérales incluses dans les conventions-programmes pour les années 2020 à 2023 conclues entre la Confédération et les cantons sont disponibles. Si un canton n'a pas encore signé la convention-programme, il doit y procéder sans délai afin de sécuriser ces moyens financiers. Ils sont concrétisés par les demandes d'ouverture d'entreprises et peuvent être mis en œuvre dès que les services compétents ont donné leur feu vert. Nous invitons donc les services cantonaux du cadastre à faire progresser ces tâches administratives et à transmettre les demandes correspondantes au service spécialisé.

Le service spécialisé invite en outre les services cantonaux du cadastre à ne pas interrompre les procédures de soumission en cours. On peut recourir à d'autres possibilités pour permettre la réception d'offres lorsque le contexte se fait plus difficile, ne serait-ce qu'en prolongeant d'un mois le délai de dépôt. De légers retards sont compréhensibles et acceptables par tous dans la situation actuelle, mais il ne faut pas en arriver à un arrêt complet de l'adjudication des travaux de mensuration.

Les bureaux de géomètres doivent être encouragés à poursuivre les travaux qui ne requièrent aucune sortie sur le terrain et qu'il est aussi possible de réaliser en télétravail. Nous pensons par exemple au calcul de compensation de réseaux de points fixes, au calcul et à la construction de levés de détail, aux traitements de banques de données, à la rédaction de rapports ou à l'harmonisation des adresses de bâtiments entre la MO et le RegBL.

Nous n'en sommes pour l'instant qu'au début de la crise. Nous ne savons pas combien de temps prendra le retour à la normale. Ce qui est cependant sûr, c'est qu'il ne s'agit pas d'une crise passagère, limitée à une période de 2 ou 3 semaines. Face à cette incertitude, il nous paraît important que la Confédération et les cantons donnent un signal fort aux bureaux d'ingénieurs géomètres en leur signifiant clairement qu'ils sont à leurs côtés en ces temps agités et en leur montrant que les pouvoirs publics ont pleinement conscience de leurs responsabilités, en leur qualité de mandant principal de la branche. C'est ensemble que la Confédération, les cantons, les communes et le secteur privé œuvrent au service de la mensuration officielle de la Suisse.

Prenez soin de vous.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
Mensuration officielle et cadastre RDPPF

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Christoph Käser
Responsable